

Bagneux

- : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : -

- 13 NOVEMBRE 2018 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences
8 rue du Moulin Blanchard
92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente	3
FINANCES	4
1 - SOLIDARITE.....		4
Solidarité de la Ville de Bagneux envers les sinistrés de l'Aude suite aux inondations survenues le 15 octobre 2018.....		4
2 - GARANTIES COMMUNALES		5
Maintien de la garantie communale pour le remboursement de 5 lignes de prêt réaménagées, contractées par la SA HLM IDF Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies dans l'avenant de réaménagement n° 83.219		5
3 - GARANTIES COMMUNALES		5
Maintien de la garantie communale pour le remboursement d'une ligne de prêt réaménagée, contractée par la SA HLM OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies dans l'avenant de réaménagement n° 85.472		5
AMENAGEMENT URBAIN	11
4 - ZAC DE LA FONTAINE GUEFFIER		11
Approbation du bilan de clôture de la ZAC de la Fontaine Gueffier		11
5 - MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR LE PROJET READER'S DIGEST		14
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS	16
6 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS		16
Subvention exceptionnelle à la Confrérie des Chevaliers de Bacchus		16
7 - PARTICIPATION DES HABITANTS		17
Conditions d'octroi des fonds dans le cadre de l'Appel à Projet Citoyen		17
8 - SUBVENTIONS		17
Approbation des conventions à passer avec le Département des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer		17
9 - COOPERATION INTERNATIONALE.....		18
Adhésion de la ville de Bagneux au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine		18
10 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS		19
Subvention exceptionnelle - Croix rouge de Bagneux - Plan canicule 2018.....		19
CULTURE	20
11 - DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE		20
Approbation de la convention à passer entre la Commune de Bagneux et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer		20

JEUNESSE.....	21
12 - CHEQUES CADEAUX	21
Attribution de chèques cadeaux pour les jeunes balnéolais majeurs et pour les jeunes diplômés.....	21
PERSONNEL	24
13 - EFFECTIFS	24
Mise à jour du tableau des effectifs	24
14 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE	25
Création d'emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux en 2019	25
15 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE INDIVIDUEL EN ENTREPRISE AVEC L'ESAT VIVRE	25
Approbation du contrat présenté par l'esat vivre pour l'accueil au sein du service propreté urbaine d'un salarié de l'esat et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer.....	25
VOEU	25
16 - GRAND PARIS.....	25
Voeu pour le maintien du bénéfice de la dotation d'intercommunalité et du produit de cotisation.....	25

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 13 NOVEMBRE 2018 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue. Nous avons fait la séance du Conseil municipal dans cette salle car nous avons des travaux à l'ancienne mairie.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et tous.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, absent, pouvoir à Claire Gabiache

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, absente, pouvoir à Mouloud Haddad

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale Meker

BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, présent
BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Alain Le Thomas
HOURS Françoise, absente, pouvoir à Bruno Tudér
LEFRESNE Thierry, présent
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
CARTERON Laurent, absent, pouvoir à Nadia Seisen
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, présent
DELAUNAY Fanny, absente, pouvoir à Hélène Cillières
CILLIÈRES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
KONÉ Justin, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présent
OTMANI Linda, absente, pouvoir à Saléha Gargari
MORIEULT Gérard, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Chers collègues, vous comprendrez qu'avant le Conseil municipal, je souhaite faire état du départ de Gérard Bédanian. Je vous ai informé par écrit du décès de Gérard Bédanian. Il est décédé samedi matin à l'aube de ses 90 ans.

Lors de l'hommage qui lui sera rendu par la commune ce vendredi à 15 heures au cimetière communal, j'aurai l'occasion de dire tout ce qu'il a apporté à notre ville au cours de ses 6 mandats comme maire adjoint, puis comme premier adjoint d'Henri Ravera et de Janine Jambu.

Je souhaite juste ce soir que nous ayons une pensée pour lui, lui qui était un enfant d'Arménie dont Bagneux a accueilli la famille, lui qui aurait évidemment tant aimé être des nôtres vendredi soir pour célébrer les 50 ans du jumelage de Bagneux et Vanadzor qu'il avait eu l'audace d'initier en 1968, lui, l'élue novateur et engagé pour l'avenir de notre ville.

Déjà à son époque, il avait contribué aux actions en faveur d'un lycée, déjà, il a engagé des

processus de concertation autour des projets urbains, il s'engageait sur les priorités à l'enfance et à la jeunesse, sur les questions de l'évolution du service public communal. Gérard Bédanian a grandement contribué à la transformation de Bagneux qui est passé rapidement à cette époque de quelque 12 000 habitants à plus de 40 000 habitants.

Je tiens aussi à mentionner ses talents d'artiste lui qui avait aussi beaucoup contribué à l'action culturelle de la ville. Lorsqu'il a cessé d'être élu, vous le savez peut-être, l'âge de la retraite étant venu, c'est donc comme sculpteur qu'il a continué à exprimer ses idées, ses sentiments ces dernières décennies nous laissant des œuvres marquantes. D'ailleurs, il y avait eu une exposition à la Maison des arts.

(Arrivée Mme David à 20 h 48.)

À sa femme Antoinette, à ses filles Nadia et Sylva et à ses petits-enfants, je veux dire au nom de notre Conseil municipal toute notre peine et toute notre affection.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'observer une minute de silence ce soir à la mémoire de Gérard Bédanian.

Merci.

Il est procédé à une minute de silence...

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Je vous invite, pour celles et ceux qui le peuvent, à participer à ses obsèques ce vendredi à 15 heures au cimetière communal, mais je pense que vous avez bien reçu d'ores et déjà l'information que l'on vous avait fait parvenir. Nous vous avons également distribué un petit document ce soir pour vous rappeler le jour et la date.

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil municipal. Nous avons d'abord le compte rendu de la séance du 2 octobre 2018.

◆ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des demandes ?

Mme CILLIERES. - Une imprécision à la page 7 du compte rendu dans ma deuxième citation. J'ai peut-être été imprécise. J'aurais souhaité la modification suivante : "*Oui, mais dans votre citation il y a la réponse à la question que les charges de gros travaux et de réhabilitation sont récupérables*". En effet, dans le cadre d'une réhabilitation, il n'est pas question de récupération de charges, on est d'accord, mais d'un dispositif légal prévu dans le code de la construction qui permet de moduler les loyers avec une consultation préalable des locataires, donc des loyers de l'immeuble concerné notamment parce que les charges énergétiques baissent. Je pensais que ma citation pouvait laisser entendre le contraire.

Mme le MAIRE. - Que proposez-vous ?

Mme CILLIERES. - Je propose la phrase suivante : "*Oui, mais dans votre citation, il y a la réponse à la question sur les charges de gros travaux et de réhabilitation*". Il faudrait supprimer la fin de la phrase.

C'était dans l'idée de la discussion que nous avons eue sur la réhabilitation dont l'objectif n'était pas que cela coûte plus cher mais que les gens vivent mieux. La plupart du temps, avec la baisse de charges, on est à quittance égale.

Mme le MAIRE. - Je pense que cela ne pose pas de souci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. ZANI. - Madame le Maire, chers collègues, bonsoir. Ce compte rendu nous démontre que soit la sténotypiste peut faire des erreurs de retranscription, soit la municipalité a la main pour procéder à des retouches. Un enregistrement audio ou vidéo n'aurait pas permis de telles erreurs ou de tels arrangements.

Je vais évoquer là le passage en page 19 où Mme Boudjenah s'adressant à M. Martin en le nommant M. Zani à deux reprises et cette formule n'est pas reprise dans le compte rendu.

Merci.

Mme le MAIRE. - C'est vrai que l'on a modifié cela parce que c'était une erreur. Voulez-vous que l'on mette que Mme Boudjenah s'est trompée ?

M. ZANI. - Pardonnez-moi, vous admettez avoir modifié, j'ai fait la remarque que cela a été modifié. Il n'y a aucun problème.

Mme le MAIRE. - Je voudrais rassurer tout le monde. Quand il y a des coquilles de ce genre, l'administration les modifie, mais elle ne modifie jamais le sens des interventions, etc. Là, il y a eu 2 fois une erreur sur votre nom.

M. ZANI. - Le sens n'est pas modifié, c'est la raison pour laquelle je ne vous demande pas de changer quoi que ce soit.

Mme le MAIRE. - Si vous ne voulez plus que nous le fassions, nous laisserons les erreurs. Nous les corrigeons parce que les comptes rendus sont archivés. Nous pouvons laisser les erreurs si vous le souhaitez, il n'y a pas de souci.

Non ?

D'accord.

M. ZANI. - C'est le principe, c'est tout.

Mme le MAIRE. - Avec la remarque de Mme Cillières, je suppose qu'il y a unanimité.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES

1 - SOLIDARITE

SOLIDARITE DE LA VILLE DE BAGNEUX ENVERS LES SINISTRES DE L'AUDE SUITE AUX INONDATIONS SURVENUES LE 15 OCTOBRE 2018

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons de voter une subvention de 5 000 €. L'Association des Maires de France nous a fait part de la création par l'association des Maires de l'Aude d'un compte solidarité « communes audoises 2018 ». Nous proposons de verser à ce fonds qui a pour but d'aider les communes dans leur effort de reconstruction.

C'est une proposition de l'Association des Maires de France. Nous avons trouvé que c'était une bonne proposition pour que l'aide arrive directement auprès de celles et ceux qui en ont besoin.

M. MARTIN. - Nous vous remercions pour cette action et votre intervention pour ces sinistrés de

l'Aude. Je vous avais moi-même interpellée pour savoir si c'était à travers une association comme celle-ci ou la Croix-Rouge.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il y a unanimité du Conseil municipal.

Je vous remercie.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - La deuxième délibération porte sur les garanties communales que nous avons déjà adoptées. La délibération 2 et la délibération 3 sont de même nature.

2 - GARANTIES COMMUNALES

MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR LE REMBOURSEMENT DE 5 LIGNES DE PRET REAMENAGEES, CONTRACTEES PAR LA SA HLM IDF HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CONDITIONS DEFINIES DANS L'AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 83.219

Mme le MAIRE. - Cette délibération concerne IDF Habitat pour des prorogations d'annuités de leurs emprunts. Nous avons évidemment garanti.

Vous l'avez peut-être en tête, dans le cadre de la loi ELAN, il y a une ponction importante sur la trésorerie des sociétés HLM. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts a proposé aux organismes HLM de renégocier leurs emprunts pour absorber cette ponction et donc de prolonger les annuités d'emprunts.

Là, c'est le cas pour IDF avec 5 emprunts rallongés : la durée de la réhabilitation d'Anatole France passe de 3 à 13 ans, la durée de l'acquisition des 52 logements, les anciens logements SEMABA, du 2 au 36 sente des Cuverons, passe de 12 à 22 ans, la durée pour la résidence des Cuverons passe de 15 à 25 ans, la durée des logements de Gibon 3, les 18 logements, passe de 30 à 40 ans et celle des 54 logements de Blanchard passe de 30 à 40 ans.

Il s'agit d'approuver ce soir cette délibération.

Je présente la délibération 3 en suivant.

3 - GARANTIES COMMUNALES

MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE LIGNE DE PRET REAMENAGEE, CONTRACTEE PAR LA SA HLM OSICA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CONDITIONS DEFINIES DANS L'AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 85.472

Mme le MAIRE. - Celle-ci concerne le bailleur Osica. C'est la même problématique pour une durée qui passe de 12 à 22 ans pour les 80 logements de la Fontaine/Bas-Longchamps.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Effectivement, le Gouvernement a lancé une réforme d'ampleur sur le financement des aides au logement en 2018 et qui se poursuivra en 2019. C'est effectivement nécessaire. On sait tous que le monde du logement social est loin d'être un modèle de gestion, comme l'ont révélé par exemple les comptes de gestion de la SEMABA qui a dû revendre son parc immobilier social à IDF Habitat.

C'est nécessaire, mais pas n'importe comment et surtout pas sans mesurer les impacts au niveau des locataires et des bailleurs.

Cette réforme s'est concrétisée en 2018 par une baisse directe des APL de 5 €. En théorie, ce coup de rabot ne devait pas avoir d'impact sur le pouvoir d'achat des locataires, puisque le Gouvernement a demandé aux bailleurs sociaux de diminuer d'autant leurs loyers pour ne léser personne.

Afin de soutenir l'effort demandé aux organismes de logements sociaux, le Gouvernement a prévu une série de mesures d'accompagnement dont la possibilité de s'endetter sur des durées plus longues et de geler le taux du livret A (base sur laquelle les bailleurs empruntent) entre autres.

Pour bon nombre d'organismes HLM et SEM, ils savent amortir cet effort demandé par le Gouvernement. Par exemple, Montrouge Habitat devrait pouvoir s'en sortir car il a un compte de résultat positif et avait anticipé cette mesure.

Pour d'autres, cela devra passer sûrement par un nouveau modèle de gestion.

Il faut penser aussi à certains bailleurs sociaux en situation de fragilité financière qui pourraient se retrouver en difficulté financière malgré ces compensations. Ce qui est à craindre pour ces bailleurs, c'est un ralentissement desancements de nouveaux programmes malgré le soutien gouvernemental.

Moins de programmes qui profiteront donc à moins de locataires.

D'autant que le logement sera de nouveau l'un des principaux postes d'économies en 2019 souhaité par le Gouvernement.

Le Projet de Loi de Finances pour 2019 retire ainsi un peu plus d'un milliard d'Euros au ministère de la Cohésion des Territoires. Il devrait mettre en place un nouveau mode de calcul des allocations logement basées sur la prise en compte des revenus de l'année en cours et non ceux d'il y a 2 ans.

Le niveau des aides devrait donc naturellement baisser du fait de l'augmentation naturelle des revenus dans le temps. Cette actualisation sera prise en compte au printemps prochain, pour une économie espérée d'environ 900 millions d'Euros. Au programme également, une nouvelle baisse des APL dans le parc social à la charge des HLM en 2019. C'est là où je dis qu'il ne faut pas faire n'importe quoi. Ce deuxième coup de rabot devrait être fatal pour bon nombre de bailleurs et la conséquence directe sur les loyers des locataires ainsi que le gel de pas mal de programmes immobiliers.

Pour revenir à la résolution de ce soir, nous pensons que la possibilité donnée aux bailleurs de s'endetter sur des durées plus longues n'est pas une bonne idée, voire met en évidence la fragilité des finances de cet organisme, ce qui est très dangereux.

Il est à craindre qu'IDF Habitat n'ait plus d'autre choix que d'arrêter d'entretenir ses bâtiments et de réduire ses programmes de construction. Le montant des prêts va naturellement augmenter.

Quand je vois les demandes de rallonge de prêts de IDF Habitat, nous avons de quoi être inquiets sur la situation financière de IDF Habitat :

- Réhabilitation du 2 avril allée Anatole France ; la durée passe de 3 à 13 ans ;
- Acquisition de 52 logements au 2 à 36, sente des Cuverons ; la durée passe de 12 à 22 ans ;

- Réhabilitation de la résidence des Cuverons ; la durée passe de 15 à 25 ans sachant qu'il devient urgent de lancer une nouvelle réhabilitation du fait de la dégradation accélérée de ces logements ;
- Acquisition de 18 logements « Gibon 3 » ; la durée passe de 30 à 40 ans ;
- Acquisition de 54 logements « ZAC Blanchard » ; la durée passe de 30 à 40 ans.

La SA HLM IDF Habitat avait repris le parc de la SEMABA en conséquence de cause et normalement devait avoir les reins suffisamment solides pour assainir la dette de la SEMABA et anticiper l'avenir. Est-ce vraiment le cas ? On en doute fortement.

Est-ce que nous pourrions avoir une vision des comptes de gestion de la société IDF Habitat ainsi qu'une projection moyen terme en fonction des décisions prises aujourd'hui ?

Merci par avance.

Mme SEISEN. - Sur le sujet du logement social, je pense que nous partageons certains points en matière d'inquiétudes sur les questions de construction et de réhabilitation, notamment. Néanmoins, il faut resituer le contexte de la loi : le projet de loi de finances 2018 et la loi ELAN et, antérieurement, la loi égalité citoyenneté pour resituer les choses globalement dans leur contexte.

Aujourd'hui, le logement social n'est pas dans la loi du marché et c'est un segment entier qui pourrait potentiellement retourner au marché sur lequel on essaie de casser le modèle pour que cela revienne. Dans le parc social, on peut dire que la gestion n'est pas parfaite, etc. mais dans les organismes HLM, il n'y a pas d'actionnaires. On ne les rémunère pas. Tous les loyers perçus servent à rembourser des emprunts, permettent des réhabilitations, de passer des contrats pour l'entretien courant ou servent à financer la construction de logements sociaux neufs en permettant aux bailleurs d'avoir des fonds propres pour pouvoir les construire.

Aujourd'hui, voilà à quoi servent les loyers et ils ne servent à rien d'autre.

Ce qui me fait un peu rigoler, c'est le fait que l'on fustige les organismes de logements sociaux en disant qu'ils en ont plein les poches alors que pas un centime ne part à la finance, pas un centime ne sert à spéculer en bourse, pas un centime ne va dans des paradis fiscaux.

Par contre, en parallèle, on trouve extrêmement bienveillant et vertueux dans le marché concurrentiel le fait que toutes les autres grandes entreprises soustraient la majeure partie des bénéfices de la valeur ajoutée produite sur le territoire en bénéficiant des aides de l'État aux impôts notamment.

Il faut resituer les choses dans leur contexte. Aujourd'hui, il n'est pas vrai que les organismes de logements sociaux ont de l'argent à ne plus quoi savoir en faire et qu'il suffirait de ponctionner pour que tout aille mieux et que l'on dégraisse un peu le mammoth comme on avait entendu l'expression à d'autres époques.

L'autre élément est que la casse du logement social est faite, elle est posée d'un point de vue financier du fait des conditions posées dans la loi de finances et dans les lois qui vont continuer à venir le casser puisqu'aujourd'hui le modèle économique des organismes HLM ne pourra pas tenir s'ils ne vendent pas du logement social et ce n'est pas le cas que de petits bailleurs. Structurellement, les bailleurs sociaux, pour pouvoir continuer à rénover, à entretenir leur parc voire à en construire d'autres, n'auront pas d'autres choix dans leur modèle économique que de

vendre du logement social. C'est l'objectif final du Gouvernement par un bout ou par un autre. On a vu l'objectif de vente de 1 % du parc social sous un précédent gouvernement. Aujourd'hui, vu que ces objectifs à l'époque n'avaient pas été atteints, on casse le modèle pour tous les organismes de logements sociaux.

Que signifie la vente du logement social ? On fait miroiter aux gens qu'ils vont devenir propriétaires avec un grand P. Quels types de logements sociaux va-t-on leur vendre ? Les plus neufs qui n'auront pas encore été amortis, qui auront un capital relativement récent ? Je ne le pense pas, ce seront ceux amortis et qui potentiellement nécessiteront le plus de travaux et d'entretien à terme pour les futurs copropriétaires.

À qui les aura-t-on vendus ? On les aura vendus à un prix inférieur à celui du marché certes, mais à des personnes qui se seront serré la ceinture pour pouvoir en acheter et qui n'auront pas les moyens de répondre à l'appel de charges pour faire les ravalements et les investissements nécessaires.

Résultat, on va aboutir à des copropriétés dégradées. C'était le sens de l'appel que l'on a lancé avec d'autres élus à Aubervilliers il n'y a pas si longtemps que cela, en disant : attention, ce que l'on est en train de dénoncer, ce sont les feux qu'il y a dans des copropriétés, des sous sous-locataires avec des marchands de sommeil, des morts à cause du non-entretien majoritairement dans le parc privé. C'est cela les copropriétés dégradées. Ce n'est pas qu'un mot en l'air. C'est à cela que l'on va aboutir et c'est à cela que le Gouvernement aujourd'hui s'attelle de manière accélérée.

En matière de gestion, je ne vais pas entrer dans le détail, mais dans le cadre de la consultation de l'ensemble des partenaires sur la loi ELAN, une grande messe avait été donnée au Sénat. J'avais eu l'occasion d'être invitée par l'AMF pour porter une partie de leurs voix. J'ai été présente quand ils ont obligé les organismes HLM notamment les EPH à fusionner quand ils étaient en dessous d'un tant de milliers de logements soi-disant parce que quand on est plus gros, on gère mieux.

La contre-proposition faite par certains élus et même des professionnels des HLM était de dire : pourquoi ne vous basez-vous pas sur des indices d'efficacité de gestion plutôt que seulement de taille car la taille ne veut rien dire. Parfois, il n'y a pas forcément d'économie d'échelle, mais quand on s'éloigne du locataire et que l'on gère beaucoup de logements, un coût de structure est parfois beaucoup plus important que quand on est un petit organisme qui gère au quotidien et qui n'a pas besoin de 5 000 intermédiaires. Certains étaient prêts à dire : oui, il faut réformer le monde HLM. Faisons-le de manière intelligente. Si l'on veut être dans l'efficacité, basons-nous sur des indicateurs d'efficacité de gestion et peut-être que, pour certains, ce sera probant et pour d'autres non.

Le rapport fait montrait que ce n'était pas la taille qui faisait l'efficacité et, cela, le Gouvernement l'a aussi refusé comme contre-proposition.

Il n'y a donc pas un refus en bloc du monde HLM de vouloir se réformer, de faire mieux, d'être plus efficace, etc. On sait qu'il y a beaucoup de choses à faire, mais ce n'est pas vrai que c'est l'efficacité qui a guidé les réformes gouvernementales, c'est bien la question de remettre sur le marché un pan entier, un segment entier qui, aujourd'hui, n'est pas soumis aux lois du marché.

J'ai été un peu longue, mais je pense qu'il fallait resituer les choses.

Mme CILLIERES. - Je souscris complètement à ce que vient de dire Mme Seisen.

La baisse d'APL de 5 € a été imposée aux seuls locataires l'année dernière. On a pris dans leur poche. On l'a dénoncé à juste titre. Là, il est question de baisses beaucoup plus drastiques à travers la RLS, la Réduction de Loyer de Solidarité, un nouveau dispositif qui était prévu l'année dernière dans la loi de finances qui vise à baisser les APL, baisse qui doit être compensée par les bailleurs par une baisse de loyer pour le seul parc social.

Au total, ce qui a été dénoncé encore au congrès HLM auquel j'ai participé, d'ailleurs avec IDF Habitat, est l'effort de 1,5 milliard demandé par an à tous les bailleurs sociaux d'ici à 2020. Je ne sais pas si vous imaginez les montants astronomiques : 850 M€ pour la RLS et 700 M€ pour la hausse de TVA sur les chantiers, chantiers de nouveaux logements dont on dit aujourd'hui qu'ils sont en bernés. Évidemment, les bailleurs ont encaissé 700 M€ en moins avec l'augmentation de la TVA.

Comme le disait Mme Seisen, le Gouvernement est effectivement en train de saigner les bailleurs sociaux pour leur imposer la vente de logements sociaux, voilà ce qui est en jeu aujourd'hui, pour leur permettre de récupérer de la trésorerie et de compenser ces coupes drastiques de budget. Mais la vente à la découpe des HLM est une mauvaise idée, car souvent, et cela a été dit, cela aboutit à des copropriétés dégradées et il n'y a pas de moyens aujourd'hui dégagés pour accompagner les copropriétaires qui se trouvent dans des situations compliquées. Franchement, au regard des besoins énormes en termes de logements dans notre pays, le logement social est un moyen de lutter contre la spéculation foncière et un moyen d'offrir des logements accessibles pour toutes les familles. Je crois que c'est vraiment un modèle vertueux qui mériterait d'être défendu plutôt qu'assassiné en termes de budget.

Concernant la situation financière de IDF Habitat, c'est évidemment un bailleur qui est impacté par cette politique gouvernementale. Je ne vais pas vous dire le contraire. On perd, je crois Monsieur Balutch, 3 M€, là, secs, sur la mise en place de la RLS, mais si je peux vous rassurer, Monsieur Martin, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, c'est un bailleur sérieux, expérimenté, qui anticipe les baisses en allongeant les prêts pour n'avoir ni à vendre ni à faire payer les locataires, car c'est bien ce qui est en jeu. Je pense que c'est une bonne décision de leur part.

Au niveau du Conseil d'administration, je voulais aussi vous dire qu'un plan d'entretien reste malgré tout ambitieux notamment pour notre ville avec les réhabilitations dans le Sud, de gros travaux d'étanchéité, il y en avait bien besoin, sur le patrimoine. Je pense que les travaux d'assainissement à la cité des Cuverons ne vont pas tarder à commencer. C'est vraiment essentiel pour le patrimoine. Je pense que si la société IDF Habitat est en capacité aujourd'hui de proposer au conseil d'administration un plan d'entretien un peu abaissé mais maintenu ambitieux, c'est justement parce que c'est une société solide.

Je veux bien regarder les documents du Conseil d'administration et avoir un échange avec l'ensemble des collègues sur ces questions, mais je peux vous dire que c'est une boîte sérieuse qui se bat pour le droit au logement pour tous et pour préserver son patrimoine et l'intérêt des locataires.

Mme le MAIRE. - Merci.

En complément des propos des collègues, je voulais faire remarquer à M. Martin que nous sommes en discussion depuis 3 ans, 4 ans même, avec Hauts-de-Seine Habitat pour qu'il réhabilite Mirabeau. Hauts-de-Seine Habitat est le bailleur du département des Hauts-de-Seine le plus riche de France après Paris. Aujourd'hui, on nous dit que le département des Hauts-de-Seine n'a pas

l'argent suffisant sur ses fonds propres pour réhabiliter Mirabeau. Il n'a pas que Mirabeau à réhabiliter, il a tout le patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat car les conséquences de la loi de finances, c'est pour Hauts-de-Seine Habitat 12 M€ de moins par an, 12 M€ de moins à injecter sur la réhabilitation, l'entretien du patrimoine, etc. C'est un peu plus que la subvention que verse le département à son organisme. Le département donne 11 M€ tous les ans. Là, la loi de finances en prend 12 à Hauts-de-Seine Habitat.

Vous allez me dire que Hauts-de-Seine Habitat est bien géré. Je pense que vous pensez que c'est bien géré.

Vous voyez bien les questionnements auxquels sont confrontés les bailleurs de logements sociaux. Quand le Directeur général de Hauts-de-Seine Habitat dit qu'ils ont des difficultés à équilibrer tous les programmes de réhabilitation auxquels ils doivent répondre dans les Hauts-de-Seine, je ne lui réponds pas : vous êtes un menteur, vous gérez mal.

Je dis : « oui, mais la réalité de la ponction opérée »... sur IDF Habitat, c'est de mémoire 10 M€ en cumulé, c'est extrêmement important et il en est ainsi pour tous les bailleurs. Domaxis, c'est 11 ou 12 M€, un chiffre dans ces eaux-là. Des sommes extrêmement importantes sont soustraites aux bailleurs soit pour réhabiliter leur patrimoine, soit pour faire de la construction nouvelle.

Malgré cela, Hélène Cillières vient de le dire, IDF Habitat, depuis la reprise du patrimoine de la SEMABA, a engagé des fonds importants sur Bagneux. Je rappelle : les quatre tours dans le Sud pour 3,50 M€ chacune, la ville donne 500 000 €, mais le reste est à payer. Pour l'étanchéité de Léo Ferré, c'est 700 000 €, de Picasso, c'est 500 000 € l'assainissement aux Cuverons, c'est 800 000 €. Tout cela est ce qui est fait entre l'année dernière et cette année.

Ce sont des sommes importantes investies par ce bailleur, que ne pouvait pas faire la SEMABA. Vous pensez que c'est parce que nous étions de mauvais gestionnaires. Nous pensons que c'est parce que nous n'avions que des programmes neufs et qu'aucun n'était amorti puisque la SEMABA était une jeune société.

Quand on est une société très ancienne, on a déjà du patrimoine amorti et on en construit du neuf. Ce n'est pas pareil. Quand on est une société où l'on n'a pas de patrimoine à amortir, cela représente une difficulté. N'importe comment, compte tenu de la situation actuelle, la SEMABA aurait été contrainte de trouver un partenariat car il ne vous a pas échappé que les organismes HLM sont obligés de se regrouper. En effet, l'État estime qu'il en faut 12 000 au minimum pour continuer d'exister.

Ce qui est en train de se passer dans le mouvement HLM, et ce n'est pas demain que cela va s'arrêter, ce sont des regroupements.

Vous verrez qu'au fil des années, les sociétés HLM se regrouperont, car elles seront contraintes à le faire, dans des structures beaucoup plus importantes, afin d'avoir les reins plus solides pour essayer de continuer à mener leur politique.

Le fond quand même est que, excusez-moi de vous le redire comme cela, la politique du Gouvernement menée en matière du logement social est une très mauvaise politique, alors qu'un nombre conséquent de nos concitoyens attend un logement. Tous les jours depuis un mois, nous avons des gens dans la rue, des gens qui vivent à Bagneux dans la rue. Quand je suis devenue Maire, je n'en connaissais pas. On réglait toutes les situations. Aujourd'hui, on commence à avoir des gens qui dorment dans leur voiture même dans notre ville où il y a un patrimoine important de

logements sociaux, tellement la crise est aiguë.

Il y a besoin de continuer à construire du logement de qualité mais à des prix abordables. Parmi les gens qui vivent dans la rue, 30 % sont des travailleurs pauvres, des gens qui pourraient se loger s'ils avaient une offre en face adaptée à leurs possibilités.

Je crois qu'il y a besoin de continuer à construire du patrimoine accessible à l'ensemble finalement des salariés qui ne les prive pas d'un droit élémentaire, celui d'avoir un toit sur la tête dans une puissance mondiale comme la France. Si, nous, nous n'arrivons pas à répondre à ces défis, qui va y arriver sur la planète ? Nous avons les moyens de répondre à ces défis.

Voilà ce que je voulais vous redire.

Ce soir, vous avez deux délibérations, celle concernant IDF Habitat et celle relative à Osica. Je ne suis pas en mesure de vous le certifier, mais il est possible que je vous en propose d'autres dans les futures séances de Conseil municipal puisque, comme la possibilité a été ouverte de proroger les emprunts en disant, c'est un moyen d'aider les organismes HLM, d'autres organismes HLM pour lesquels on a garanti les emprunts risquent de nous faire la même demande.

Nous avons reçu ces deux premiers de ces deux organismes HLM, Osica sur un plus petit patrimoine car ils ont un tout petit patrimoine à Bagneux, mais nous en aurons probablement d'autres demain.

Je vous propose de passer aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 2 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 3 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

4 - ZAC DE LA FONTAINE GUEFFIER

APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA ZAC DE LA FONTAINE GUEFFIER

Mme BOUDJENAH. - Ce soir, il s'agit de parler de la ZAC de la Fontaine Gueffier pour normalement la dernière fois puisque nous approuvons ce soir le bilan de clôture de la ZAC.

Je vous fais grâce du détail de tout ce que nous avons fait dans le cadre de cette ZAC, je pense que tout le monde l'a en tête. Nous sommes sur le quartier des Tertres et des Cuverons. Cette ZAC de

la Fontaine Gueffier, créée en octobre 2005, a permis le renouvellement de l'habitat avec la démolition de la barre des Tertres, la restructuration et la réhabilitation de celle des Cuverons, la construction de logements diversifiés mais aussi la reconstitution d'une offre commerciale et de tous les équipements publics du quartier, à savoir le centre social et culturel de la Fontaine Gueffier, l'ex-gymnase Paul Éluard devenu Hall des sports Janine Jambu et le groupe scolaire Paul Éluard.

Le dossier de réalisation de la ZAC avait été approuvé en 2007.

La convention avec l'ANRU dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain signée en décembre 2006 a fait l'objet de 6 avenants. Cette ZAC avait été confiée à l'ex-SEM 92 devenue Citallios. Ce soir, nous clôturons près de 18 années de travail partenarial, donc une opération extrêmement importante.

Je voudrais souligner ici - même si tout le monde l'a en tête, c'est l'occasion de le redire fortement - que l'implication très forte de la ville, de Janine Jambu à l'époque et de notre Maire Marie-Hélène Amiable pour avoir porté auprès de toutes les institutions nationales, l'ANRU mais aussi le département des Hauts-de-Seine qui a contribué à une hauteur importante, la Région, le travail compliqué avec Icade, etc. ont permis le développement d'un partenariat extrêmement solide qui a contribué à la transformation très importante de ce quartier.

J'en viens aux chiffres pour terminer. Le total des dépenses de la ZAC de la Fontaine Gueffier s'élève à près de 54 M€ hors taxes pour des recettes égales à 54,60 M€ hors taxes, faisant apparaître un résultat positif de ce bilan de clôture qui sera reversé d'abord à l'EPT Vallée Sud Grand Paris puis à la ville.

Ce coût de la ZAC s'inscrit dans un coût plus global lié à l'opération de renouvellement urbain avec l'ANRU, opération qui s'est, elle, clôturée sur un montant d'un peu plus de 173 M€ hors taxes.

En conclusion, l'aménageur Citallios présente un bilan de clôture avec un résultat positif de 666 250 €, donc un bilan qui sera, comme je l'ai dit, versé à l'EPT puis à la commune.

Ce soir, il s'agit d'approuver ce bilan de clôture et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents.

Mme le MAIRE. - Merci Beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - C'est un très beau projet. Nous approuvons ce projet urbain qui a transformé le quartier et qui s'intègre complètement dans le contexte local en respectant l'environnement, le prolongement avec le parc François Mitterrand et les particularités géologiques avec un dénivelé important entre la rue des Pichets et la rue du Général Sarrail. Les deux bâtiments municipaux qui sont l'école primaire Paul Éluard et le gymnase Janine Jambu sont de vraies réussites et de vrais défis architecturaux.

Je vais revenir sur ce sur quoi nous insistons systématiquement : le seul hic dans ce projet est la réhabilitation de la barre des Cuverons au lieu de la remplacer comme cela a pu être fait pour la barre des Tertres. Comme nous avons pu le dire, la réhabilitation est souvent aussi coûteuse qu'une démolition ou qu'une reconstruction et ne résout pas les problèmes. On le voit aujourd'hui. On a encore pas mal de soucis avec la barre des Cuverons, il y a nécessité de réhabiliter à nouveau la

barre des Cuverons côté Fontenay car les conditions de vie deviennent insupportables pour les habitants.

Dans tous les cas, la rénovation de ce quartier a changé la vie de quartier de façon spectaculaire. Le quartier s'est redynamisé, notamment grâce à l'arrivée d'une nouvelle population. C'est maintenant une zone attractive. C'est le gros plus de ce quartier. Il ne faudrait gâcher cette réelle opportunité de renouvellement urbain par des problèmes d'insécurité, d'insalubrité et de mauvais choix politiques.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Je veux bien dire un mot.

Je souhaite tout d'abord noter que cette opération est bien menée puisque l'on arrive à un bilan financier correct de cette très importante opération de renouvellement urbain. Nous étions sur des montants extrêmement importants. Ce projet a vraiment permis de restructurer ce quartier même s'il reste encore à faire : on parlait tout à l'heure de la réhabilitation des tours, les ex-tours Icade, qui restent à terminer et à réussir. Cela demeure un problème.

Vous évoquez la question de la qualité des équipements publics qui ont été livrés. Ces nouveaux logements ont fait, je vous le rappelle, l'objet d'un jury citoyen. Nous avons fait participer des citoyens, des élus et des experts au même niveau avec droit de vote pour les citoyens. Cette expérience est pour nous, en termes de participation des habitants, extrêmement intéressante. D'ailleurs, je me suis fait battre par les habitants sur les projets. J'en ris mais c'est vrai. L'un des projets retenus et voté majoritairement n'est pas un de ceux que je préférais, mais je suis très contente car le résultat est très bien. Comme quoi, les habitants ont aussi des propositions, des goûts, des expertises. C'est important à souligner.

Je voudrais revenir sur les questions des Cuverons que vous évoquez pour vous dire clairement et très sincèrement comment je vois les choses. Quand on traite comme cela de renouvellement urbain, du renouvellement de la ville, il faut bien sûr faire les efforts qu'il faut pour que le renouvellement se voie, mais il faut aussi tenir compte de l'existant. On ne peut pas arriver avec un bulldozer et raser le quartier en disant aux gens : allez voir ailleurs, vous ne pouvez plus vivre ici, maintenant tout le monde part.

Un projet de renouvellement urbain est un projet urbain mais aussi un projet humain. Je pense qu'il faut savoir garder des équilibres. On peut se poser les questions que vous évoquez. On peut se les poser dans d'autres endroits. Quand on évoque le quartier de la Pierre Plate et l'opération de renouvellement urbain, on est sur 300 démolitions et 850 logements. Vous allez à la Pierre Plate, toutes les barres ont le même aspect, les mêmes difficultés et on ne fait pas le choix de dire : on va démolir tous les logements de la Pierre Plate parce que je crois qu'il faut construire ces projets avec les habitants, avec des propositions qui soient acceptables pour celles et ceux qui y vivent.

La barre des Tertres pour celles et ceux qui s'en souviennent était déjà la plus longue barre d'Europe qui existait. Elle était gangrenée par le trafic. Nous étions dans de très grandes difficultés. Nous n'étions pas dans la même situation sociale d'occupation et de difficultés aux Cuverons et même dans l'environnement des Cuverons, dans cet espace arboré qu'il peut y avoir aux Cuverons qui n'existait pas rue des Tertres.

Cela ne nous dédouane pas de continuer à trouver les solutions pour améliorer la vie dans cet immeuble où la vie, je le sais, est encore difficile pour beaucoup d'habitants.

L'aspect, j'allais dire, de la barre a été une réussite. L'effet barre est cassé au niveau urbain et architectural mais il reste beaucoup à faire pour le confort intérieur des logements. Il y a donc encore beaucoup d'investissements à réaliser.

Là, on a demandé à IDF Habitat de porter la priorité sur les questions d'assainissement. Dans le quartier, il y a des odeurs nauséabondes depuis un bon moment. Il faut régler ce problème mais rien que cela, c'est 800 000 € de travaux. Les travaux vont commencer début d'année prochaine. Ces travaux extrêmement importants permettront déjà de régler une question un peu prioritaire d'hygiène pour les locataires. Il faudra continuer le travail de réhabilitation de cet immeuble et, en même temps, améliorer la sécurité dans ce quartier.

Je rappelle que c'est sur ce mail que nous avons décidé d'installer de la vidéoprotection. Nous allons continuer ce travail d'installation de la vidéoprotection car c'est l'un des moyens de contribuer à ce que les gens vivent mieux dans cet ensemble.

Je vous propose de passer au vote.

Il s'agit d'approuver le bilan de clôture à hauteur de 666 250,04 € que nous votons ce soir. Ils viendront sur le budget de la commune au final.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

5 - MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR LE PROJET READER'S DIGEST

Mme BOUDJENAH. – Ce soir, on vous propose de mettre en place une taxe d'aménagement majorée sur le projet Reader's Digest. La taxe d'aménagement, qui en a remplacé une autre, est entrée en vigueur en 2012. Elle est due par tout pétitionnaire qui se voit délivrer une autorisation, que ce soit pour une construction nouvelle, une extension ou une reconstruction. Elle contribue à financer les équipements aménagements publics engendrés par ces projets de construction.

Il s'agit de déterminer le taux, sachant que la valeur au mètre carré de la surface construite est fixée nationalement par arrêté ministériel. En Île-de-France, en 2018, elle s'établit à 823 € au mètre carré.

Même si la compétence aménagement était transférée, la commune reste compétente de plein droit en matière de taxe d'aménagement.

À Bagneux, nous avons délibéré en 2014 pour porter le taux à 5 % sur l'ensemble du territoire. Le Code de l'urbanisme prévoit que le Conseil municipal peut augmenter ce taux, en tout cas, la part communale de la taxe d'aménagement, jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée quand les travaux engendrés par le projet de construction sont très importants et notamment nécessitent par exemple en termes d'effectifs scolaires de construire des classes supplémentaires de manière importante.

Pour le secteur Louis Pasteur – Meuniers dont je vous rappelle qu'il fait l'objet d'un périmètre d'étude que nous avons établi il y a 6 ans, en juin 2012, entre la rue des Meuniers d'une part et l'avenue Albert Petit d'autre part, jusqu'à la première rue du secteur pavillonnaire derrière, jusqu'à Mme Curie, un îlot, aujourd'hui formé d'un tissu urbain mixte, avec l'ex-Reader's Digest sur l'avenue Pasteur, à l'arrière une première bande de tissu pavillonnaire et d'anciens bâtiments type entrepôts, un projet est en train d'émerger de manière intéressante et solide.

Tout le monde a en tête que le Reader's Digest est parti il y a de nombreuses années. Le bâtiment

en brique rouge devrait voir l'implantation d'un centre culturel et culturel musulman puisque la communauté, avec son association, a maintenant acquis ce bâtiment qui date des années 50, un bâtiment qui, au passage, a été protégé par le PLU.

La perspective de l'implantation de ce centre est que la communauté musulmane puisse enfin bénéficier d'une mosquée digne de ce nom. Cela vient quelque part amorcer la mutation de l'ensemble de ce secteur.

Le propriétaire qui avait acquis tous les bâtiments du Reader's Digest à l'époque, la Société France Pierre, est en train de céder au promoteur Ibana le 5 avenue Louis Pasteur le bâtiment attendant datant des années 70.

Sur ce bâtiment qui sera amené à être démolit s'érigerait un programme neuf d'environ 110 logements. Sur le côté, cela ne faisait pas partie de l'ex-Reader's Digest mais c'était, pour ceux qui se souviennent, un concessionnaire automobile précédemment, aujourd'hui cela accueille depuis quelque temps une société de nettoyage plus pour du stockage de véhicules, le 7 avenue Louis Pasteur est, lui aussi, en train d'être cédé par ses propriétaires au promoteur Cogedim.

Les deux promoteurs, Ibana et Cogedim, ont retenu le même architecte, Emmanuel Combarel, pour porter des projets harmonieux. D'ailleurs, dans les semaines qui viennent, une réunion publique de concertation aux habitants permettra de leur montrer les propositions de projets.

J'en reviens à l'objet de la délibération de ce soir, compte tenu des besoins en termes d'équipements publics sous maîtrise d'ouvrage ville qui seront générés par ces projets et les autres mutations qui pourraient s'enclencher en matière d'équipements scolaires, ce sera sans doute l'équivalent d'une classe pour chacun des deux projets de logements, le taux de la taxe d'aménagement en vigueur s'avère insuffisant : 5 %.

C'est pourquoi ce soir, il vous est proposé d'adopter une taxe au taux majoré de 14 %. Il faut voter ce soir car, pour que ce soit effectif l'année suivante, on doit délibérer avant le 30 novembre, c'est pourquoi cette délibération vous est proposée ce soir.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions, des demandes de précisions ?

M. MARTIN. - C'est au sujet de la réunion publique mais vous y avez répondu. Les gens du quartier se posent pas mal de questions sur le Reader's Digest qui n'est pas occupé depuis deux ans, sur l'extension de la mosquée et la manière d'accueillir les fidèles : va-t-il y avoir un parking ? Il est important qu'il y ait une communication au niveau du quartier, une réunion publique qui mette en avant les trois projets : le projet d'extension de la mosquée, le projet de construction par la Société Ibana et le futur projet qui va faire le coin.

C'est vraiment une attente et une demande des habitants du quartier.

Mme le MAIRE. - Il y aura une réunion publique sur les deux projets immobiliers. Sur le projet de la mosquée, il n'est pas prévu, nous l'évoquerons dans la réunion publique, de présentation du projet puisque l'on garde le même bâtiment. Le bâtiment extérieurement, physiquement, ne change pas, il ne changera que dans son aménagement intérieur, le bâtiment sera transformé puisqu'il devient un établissement recevant du public. Pour que le bâtiment puisse être occupé par les fidèles, un certain nombre d'exigences est obligatoire.

Il n'est pas prévu aujourd'hui de places de stationnement en tant que telles pour le projet de la mosquée puisque l'on ne touche pas au bâtiment, le bâtiment reste le même. La mosquée devra utiliser, comme c'est le cas aujourd'hui d'ailleurs, le parking Léo Ferré. Il y a un parking en

hyperproximité à des tarifs qui restent globalement très accessibles sur la commune.

C'est d'ores et déjà ce que nous disons aux dirigeants de la mosquée, de l'association. Il faut vraiment inciter, et je crois qu'ils en sont tout à fait d'accord, celles et ceux venant fréquenter le lieu, à utiliser le parking Léo Ferré qui n'est pas plein du tout. Il y a deux niveaux de parking pour toute la semaine. Le seul jour de la semaine où il est très occupé, c'est le dimanche du fait du marché, sinon il y a largement la place d'accueillir l'ensemble des véhicules.

Je rappelle que quand nous aurons fini la réhabilitation du marché sur la place Léo Ferré, une partie sera réservée à du stationnement. Ce sera du stationnement organisé alors qu'avant il était un peu anarchique.

Vous avez vu le montant de la taxe d'aménagement, il nous semble important de faire participer les promoteurs au besoin en équipements publics.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

6 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CONFRERIE DES CHEVALIERS DE BACCHUS

Mme DAVID. - Il s'agit de voter une subvention exceptionnelle à la confrérie des chevaliers de Bacchus. En effet, lors de l'Assemblée générale du comité de coordination région Île-de-France des confréries a été confiée l'organisation du 14^e symposium des villes d'Île-de-France à la confrérie des chevaliers de Bacchus de Bagneux.

De nombreuses confréries de toute la région ont participé à ce symposium. L'association n'avait pas sollicité la ville en début d'année pour l'organisation du symposium car elle avait sollicité plusieurs institutions : le territoire, le département et la région, compte tenu de l'importance de cette initiative et surtout de son rayonnement régional. Tous ont salué cette initiative. Cependant, tous ont répondu négativement.

Madame le Maire est intervenue auprès du conseil départemental qui a finalement accordé une subvention à hauteur de 3 000 € à l'association.

Devant ce désengagement, l'association nous a sollicités pour une subvention exceptionnelle.

Nous vous proposons de leur accorder une subvention de 2 500 €.

Je ne rentre pas dans le détail du symposium, vous avez pu le voir et voir l'importance des confréries représentées.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions, des remarques ?...

Non, je pense que vous en avez entendu parler. Bagneux ne les avait pas accueillis depuis 2002.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE**

GRUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

7 - PARTICIPATION DES HABITANTS**CONDITIONS D'OCTROI DES FONDS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CITOYEN**

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, il s'agit ici d'approuver les conditions d'octroi de notre tout nouvel appel à projet citoyen.

Une enveloppe budgétaire globale de 50 000 € annuels vise à soutenir des projets ne pouvant excéder 5 000 €, notamment pour tout ce qui est dépenses de fonctionnement.

L'article 3 de cette délibération décline les conditions de participation qui sont au nombre de 5. Vous les avez dans la délibération : être majeur, résider, travailler et étudier à Bagneux, porter à Bagneux un projet ayant un caractère innovant favorisant le lien social et répondant à l'intérêt général, demander le financement de dépenses de fonctionnement uniquement et renseigner la fiche projet et la fiche bilan. Vous avez un modèle de ces fiches dans la délibération.

Je vous informe également que la première commission d'attribution aura lieu le 23 novembre prochain et, pour cette première, nous avons reçu 13 projets qui seront en compétition.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

8 - SUBVENTIONS**APPROBATION DES CONVENTIONS A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER**

M. HADDAD. - Le conseil départemental, et plus précisément sa commission permanente, a approuvé l'attribution de subventions à notre ville dans le cadre de son programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance.

3 dispositifs bénéficient de subventions :

- le dispositif de vidéosurveillance dont a parlé Mme le Maire à l'instant, que nous sommes en train de déployer, a obtenu une subvention de 69 592,25 €,
- la création d'un poste de chargé de mission CLSPD a obtenu une subvention de 9 291 € et nos actions de sensibilisation contre les violences faites aux femmes, 3 000 €.

Il s'agit ici d'approuver ces conventions et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

D'ailleurs, une pièce de théâtre sur les violences faites aux femmes sera jouée. Je n'ai plus la date en tête.

M. HADDAD. - Le 22 novembre au théâtre.

Mme le MAIRE. - Le 22 novembre au théâtre Victor Hugo à 19 heures.

M. HADDAD. - C'est un spectacle gratuit. Je signale qu'il y a une petite signalétique pour dire que c'est une pièce réservée aux adultes ou aux jeunes adultes, en tout cas aux grands puisque c'est une pièce extrêmement dure. Je crois qu'ils ont signalé que, s'il y avait des enfants dans la salle, ils ne démarreraient pas la représentation.

Mme le MAIRE. - On ne les laissera pas rentrer dans le théâtre.

M. HADDAD. - Oui. C'est vraiment une pièce très difficile. Elle raconte l'histoire d'une femme battue en Suisse devenue députée, qui est passée par la prostitution. C'est une représentation importante. Cela fait partie des sujets très importants pour nous à défendre. Vous êtes les bienvenus le 22 novembre.

Mme le MAIRE. - Il y a 450 places. Cela peut être intéressant. Il y aura un débat après avec les auteurs de la pièce.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

9 - COOPERATION INTERNATIONALE

ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX AU RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE

Mme CHAMI. - Comme le dit la note, Bagneux s'est engagé dans le soutien de projets à l'international pour favoriser l'entraide et la solidarité entre les peuples. Cette volonté s'est particulièrement concrétisée en Palestine dans le quartier de Silwan situé au cœur de Jérusalem Est, j'avais envie de dire symbole de la résistance palestinienne.

Depuis 2015, nous soutenons l'association Al Bustan créée en 2002. Celle-ci développe des activités culturelles, sportives au profit d'enfants et jeunes Palestiniens et, depuis mars 2018, le réseau coopération décentralisé pour la Palestine organe de Cités Unies France a croisé le chemin du projet de Bagneux et nous a proposé de participer à l'accentuer et à le développer.

Depuis, une vingtaine de villes, je dirai même de collectivités territoriales, car il y a aussi des départements, a rejoint ce projet. Le projet se développera sur 3 ans.

Une demande de subvention sera déposée auprès du ministère des affaires étrangères sur 2019, 2020 et 2021 dans le cadre de financements de formations à destination de la jeunesse palestinienne.

Pour nous, dès 2019, le projet se concrétise à Bagneux en accueillant 5 animateurs Palestiniens pour une formation aux arts du cirque au Plus Petit Cirque du Monde.

Je voulais signaler que la subvention du ministère pouvait couvrir jusqu'à 45 % du coût du projet, ce qui nous permettra de concrétiser l'accueil sur Bagneux.

L'objet de la délibération, c'est l'adhésion au RCDP. Jusqu'à présent, Bagneux n'était pas adhérente. Dans la mesure où c'est le réseau qui regroupe tous les financements donnés par les villes dans le cadre de ce projet, il nous faut cette adhésion.

La cotisation annuelle se monte à 2 692 €. Je vous fais juste rectifier sur votre délibération que

nous bénéficions d'une réduction de 30 % et non pas de 10 %, appliquée pour la première cotisation qui est à l'origine de 3 845 €.

Je vous invite à accepter l'adhésion et à autoriser Mme le Maire à signer les documents s'y afférents.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

Non.

J'en profite pour vous donner l'information suivante : le 4 décembre, à l'Espace Marc Lanvin, à partir de 18 h 30, une soirée de solidarité sera dédiée à la Palestine. Un film sera diffusé. Cette soirée se déroulera en présence de Palestiniens. Si vous êtes intéressés, c'est le 4 décembre à 18 h 30 à l'Espace Marc Lanvin.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

10 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CROIX ROUGE DE BAGNEUX - PLAN CANICULE 2018

Mme le MAIRE. - Nous faisons un petit retour en arrière sur le plan canicule, on s'excuse de vous la présenter un peu tard, mais on ne s'attendait pas à ce que la canicule soit aussi importante cet été.

Mme DAVID. - Il s'agit d'une subvention exceptionnelle. Vous le savez, nous avons eu un plan canicule très important cet été. À chaque déclenchement de l'alerte du plan canicule par la préfecture, les services de la ville et du CCAS mettent en place, avec les bénévoles de la Croix-Rouge, plusieurs actions auprès des personnes à risques, c'est-à-dire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Une cellule téléphonique, composée de bénévoles et d'agents de la ville ou du CCAS, doit contacter les personnes inscrites sur le fichier canicule. Nous avons environ 150 personnes inscrites sur ce fichier.

En cas de besoin, si la personne contactée manifeste un souci de santé, la Croix-Rouge se déplace. Elle évalue la problématique mentionnée et assure les premiers secours si besoin et contacte les services d'urgence si nécessaire.

Aussi, s'il n'y a pas de souci, mais qu'il fait trop chaud chez elle, ils peuvent ramener les personnes à la résidence des personnes âgées puisque nous avons une salle fraîche climatisée.

La Croix-Rouge réalise aussi des maraudes pour repérer et venir en aide aux sans domicile fixe.

Compte tenu de la longueur de ces épisodes caniculaires cet été, nous avons sollicité beaucoup les bénévoles de la Croix-Rouge. Ils se sont vraiment investis en semaine comme sur les week-ends.

Nous vous proposons de leur octroyer une subvention supplémentaire de 2 000 € pour cette action qui a été très longue et pour laquelle ils ont mobilisé beaucoup de bénévoles cet été.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

11 - DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme MEKER. - Il s'agit, dans le cadre de Saint-Hermeland, de procéder à une opération d'archéologie préventive. Comme vous l'avez peut-être en mémoire, il a été décidé, dans le cadre de la rénovation de Saint-Hermeland, d'installer un système de chauffage par air pulsé. Cette installation nécessite de creuser dans le sol du collatéral nord du monument pour y faire passer des carneaux, c'est-à-dire des conduits pour l'air.

Nous avons choisi au plus près le lieu du passage de ces carneaux en proposant d'installer une chaufferie entre le presbytère, là où il y a le boudoir Masséna, et le mur nord de l'église où il y avait un espace.

Tout cela a été vérifié par l'architecte des Bâtiments de France et la DRAC, le tout dans l'idée d'impacter le moins possible le sol de l'église. Ceci a été fait très vite en adéquation avec l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP) afin qu'il soit au plus tôt associé à ces travaux.

L'INRAP a reçu mission de réaliser des opérations d'archéologie préventives prescrites par l'étape. L'INRAP va assurer l'exploitation scientifique de ces opérations et la diffusion de leurs résultats.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités de réalisation par l'INRAP de l'opération de diagnostic archéologique.

Dans ce cadre, nous aurons les dates d'intervention. Elles sont déjà fixées au plus près de la paroisse, au plus près du chantier architectural de rénovation. Tout commencera le 7 janvier et devra se terminer au plus tard le 16 janvier.

Une petite semaine avant, du fait des travaux de préparation, 5 jours ouvrés, sera regardé ce qu'il y a en sous-sol comme éléments archéologiques ou anthropologiques importants. Il y aura ensuite une remise en état et étude pendant 5 jours par le laboratoire des éléments trouvés photographiés. Au bout de 2 mois, une décision sera rendue par le préfet de région au sujet du chantier pour dire si oui ou non, on peut continuer sans encombre en ayant enregistré ce qui a été vu. Le bâtiment a sans doute été occupé au 12^{ème} siècle minimum et la nef, le cœur où va se situer le passage de ces carneaux en bordure nord, date du 13^{ème} siècle.

En même temps, une étude historique tend à prouver que, là, on ne devrait pas tomber sur un trésor. Si c'était un trésor archéologique, pourquoi pas, mais tout porte à croire que l'on devrait avoir des éléments intéressants et pouvoir poursuivre les travaux pour ne pas ralentir les travaux de rénovation de Saint-Hermeland.

Vous avez le plan dans la convention. Vous voyez où c'est. Je suis à votre disposition, le service archives et patrimoine aussi, pour toutes les explications que vous voudriez avoir. Il y a des documents à consulter sur ce chantier.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Je soulignerai que nous avons été remarqués par le ministère de la culture pour notre application Bagneux Patrimoine. Nous avons fait l'objet d'un article du ministère de la culture sur le site. BAGNEUX est cité parmi les villes exemplaires pour le développement de notre application sur le patrimoine. Vous pouvez aller regarder, c'est très sympa.

Vous découvrirez...

Mme MEKER. - Beaucoup de choses : un parcours sur Saint-Hermeland, un parcours ajouté récemment autour du conflit 1914-1918, bientôt l'Aube Nouvelle et les archives des journaux de Bagneux, les fameuses photographies, toute l'opération faite avec les enfants de la Pierre Plate. Elle est bien faite. C'est sympa. C'est un bon outil pour la découverte de la ville à l'extérieur et le partage des plus jeunes sur ce sujet, c'est important et pour nous également.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

JEUNESSE

12 - CHEQUES CADEAUX

ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET POUR LES JEUNES DIPLOMES

Mme MOUTAOUKIL. - C'est une délibération que nous avons l'habitude de traiter chaque année Conseil municipal depuis quelques années. Il s'agit d'un dispositif pour les jeunes majeurs et les jeunes diplômés qui permet de réunir, lors d'une soirée conviviale, les jeunes balnéolais diplômés et/ou majeurs de l'année en cours.

Cette année, la soirée jeunes majeurs/jeunes diplômés aura lieu le 21 décembre à la salle des fêtes. Il s'agit pour les bénéficiaires de recevoir un ou deux chèques cadeaux suivant leur situation, d'une valeur de 30 € chacun.

Un jeune qui a 18 ans qui aurait obtenu un diplôme dont on vous a donné la liste recevrait deux chèques cadeaux. En 2017, 397 chèques cadeaux ont été distribués et environ 600 jeunes ont participé à cette soirée festive.

Cette année, les collègues le savent, on a inscrit au budget primitif 2018 13 500 € pour financer ce dispositif.

En l'occurrence, on prévoit de distribuer 450 chèques cadeaux d'une valeur de 30 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les conditions d'attribution et de reconduire pour l'année 2018 le principe de cette récompense et d'autoriser la dépense qui en résulte.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. KONE. - Madame le Maire, chers collègues, comme il est de tradition, chaque année, nous

vous interpellons sur la nécessité d'augmenter le montant de ce dit chèque de soutien aux jeunes.

On ne peut pas simplement donner à un jeune 30 € parce qu'il est majeur ou lui donner 30 € parce qu'il est diplômé. C'est un peu trop bas.

Dans les autres villes, on ne donne pas de l'argent à des jeunes parce qu'ils sont majeurs, mais on récompense tout de même le travail, on récompense l'initiative créative, on récompense l'investissement, on récompense l'épanouissement, on récompense l'idée créative. Cela devrait exactement être notre cas au niveau de notre commune.

41 % de nos jeunes de 18-24 ans sont déscolarisés, ce qui représente à peu près 7 % au-delà du quota de la même portion de notre département.

Ce chèque devrait permettre de financer une partie, a priori, du permis de conduire, des frais d'inscription ou des frais annexes de scolarité en sup ou, pourquoi pas même acheter un ordinateur portable afin de poursuivre convenablement les études.

C'est là que nous pensons qu'il aurait été un peu plus logique, pertinent et constructif d'aménager un peu le montant de cette enveloppe en fonction de la quotité représentative de cette portion de nos jeunes.

Je vous remercie.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Monsieur Koné de cette intervention.

Bagneux a fait le choix, c'est une volonté politique que nous assumons complètement, de donner un chèque. Cela reste, on peut dire, un peu symbolique, mais vous l'avez dit vous-même, cela peut participer au paiement des frais d'inscription, aussi parfois à l'achat d'un livre, à la participation peut-être aussi à des dépenses que l'on peut avoir quand on est lycéen ou étudiant. Ce n'est pas aussi négligeable que vous avez l'air de le dire.

Je sais que beaucoup de jeunes l'attendent en tout cas dans notre ville et qu'ils nous le réclament. Nous avons fait le choix de faire cela sans distinction, en tout cas, sans tenir compte des résultats scolaires comme le font certaines villes. Notre voisine Montrouge récompense effectivement uniquement les bacheliers qui ont une mention bien ou très bien, ce qui très clairement réduit beaucoup le nombre de bénéficiaires.

Nous avons fait le choix de donner ce chèque cadeau à tous les jeunes qui, soit, ont atteint l'âge de la majorité qui permet, c'est symbolique, l'entrée dans l'âge adulte ou soit peuvent justifier d'un diplôme quel qu'il soit.

On vous donne la liste, elle est très large puisque même le BEPC, le CAP, etc. sont concernés. Encore une fois, c'est un choix politique.

Je voudrais compléter ma réponse en vous disant, Monsieur Koné, que le service jeunesse, la ville, a aussi développé d'autres dispositifs de soutien aux jeunes. Je pense notamment à ce dispositif tout à fait intéressant que nous avons développé à Bagneux, le dispositif d'aide aux projets jeunes qui, pour le coup, répond beaucoup plus à ce que vous évoquez.

Nous soutenons, nous accompagnons de jeunes porteurs de projets et d'ailleurs pas nécessairement de projets car le processus est beaucoup plus élaboré et construit que cela, des jeunes qui ont une idée qu'ils voudraient transformer en projet, pour les aider à développer cette idée et à en faire un projet.

Il y a, là, des propositions tout à fait innovantes.

Je vous demande de vous intéresser à ce dispositif d'aide aux projets jeunes car, régulièrement chaque année, nous soutenons des jeunes qui portent des projets. Cela peut être des projets de formation, des projets à caractère humanitaire, des projets professionnels, c'est effectivement extrêmement divers. Là pour le coup, les jeunes sont amenés non seulement à construire leur projet mais aussi à aller chercher des cofinancements et à présenter et à défendre leur projet devant un jury.

Mme le MAIRE. - En complément de ce que vient de dire Aïcha Moutaoukil, je rappelle qu'il existe une allocation étudiante qui existe dans très peu d'endroits - je ne connais pas beaucoup de communes qui font cela - pour permettre aux jeunes qui ont leur baccalauréat et qui continuent leurs études soit à l'université soit en IUT soit en alternance de bénéficier de son soutien.

Comme l'a dit Aïcha Moutaoukil, dans le cadre de l'aide aux projets jeunes, on accompagne des projets scolaires, de formation. Je pense à cette jeune fille que l'on a aidée à aller faire ses études à Boston l'année dernière.

Tous les ans, on aide des jeunes qui ont des projets, souvent coûteux parce que les écoles sont à l'étranger ou les formations. Nous le faisons très régulièrement.

Si vous connaissez des jeunes qui ont des projets que l'on n'a pas soutenus, il ne faut pas hésiter à les envoyer au service municipal de la jeunesse car il est extrêmement rare que cela fasse l'objet d'un refus sauf si les dossiers ne sont pas montés. On ne donne pas de l'argent comme cela, il faut montrer le sérieux du projet. On le fait en accompagnement des parcours de réussite des jeunes et on souhaiterait en avoir plus à soutenir.

Si vous en connaissez personnellement, faites passer le message autour de vous car cela fait partie des possibilités que l'on souhaite continuer à renforcer.

Mme SEISEN. - Je voulais ajouter un mot plus général. Évidemment, la ville de Bagneux ne refuse pas de valoriser la réussite, le mérite, etc. mais il y a une question de fond : à qui revient la réussite ? Pourquoi les enfants de cadres sont proportionnellement plus nombreux à intégrer les écoles préparatoires aux grandes écoles, les grandes écoles, Science Po, etc. ? Est-ce parce qu'ils sont plus méritants que les enfants issus des classes populaires ? Pourquoi la part des enfants issus de milieux ouvriers ou de classes populaires, j'ai envie de dire, est moins nombreuse ? Sont-ils moins méritants ? C'est une question de fond aussi.

À l'heure où notre ascenseur social est en panne, ne valoriser que le mérite d'avoir une mention ou une brillante carrière scolaire, c'est tout de même ségrégatif socialement.

Il y a une question de fond. Le jour où l'on pourra nous démontrer que tout le monde a les mêmes chances, part à égalité, en tout cas que le système permet de compenser des inégalités sociales ou un capital social qui serait moindre dans certaines familles, alors oui, on pourra juger uniquement du mérite individuel, mais il y a une vraie question de fond sur cela. Je pense que c'est une question plus globalement sociétale de à qui revient le mérite réellement, sans dénier pour autant le facteur individuel d'investissement, d'effort qu'il faut évidemment encourager ? Il y a une vraie question sur cela.

M. LE THOMAS. - Pour ajouter un mot : bien sûr, si l'on pouvait faire plus... 30 €, d'accord, mais avec 9 M€ de moins de dotations de l'État, vous comprendrez qu'il est difficile de faire plus avec moins, déjà, rien que cela.

Mme CHAMI-OUADDANE. - Je m'inscris totalement dans ce que dit Nadia, mais une petite remarque technique, Aïcha. Il est mentionné dans le dossier le fait qu'il faut avoir 18 ans pour souscrire à la soirée. Du coup, cela bloque les parents des jeunes qui ont obtenu le brevet.

Mme le MAIRE. - Nous allons regarder cette question.

Nous passons au vote.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

13 - EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme SEISEN. - Nous avons une mise à jour du tableau des effectifs avec, pour la DRH, la création d'un emploi de rédacteur pour assurer les fonctions de chargé de gestion des compétences, pour venir en renfort de l'équipe existante afin de faire face au nombre important de recrutements en cours à la ville de Bagneux.

Pour la Direction de la petite enfance, il s'agit, suite au départ à la retraite d'une Directrice, de créer un emploi de puéricultrice hors classe pour la crèche familiale de la halte-garderie Les Jeunes Pouces.

Enfin, pour la Direction des affaires culturelles, c'est la création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet par transformation d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non-complet afin de faire face aux besoins de la Maison des arts.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de questions ?

M. MARTIN. - J'interviens pour le premier poste car c'est un recrutement pur, sans renouvellement.

Hier, nous avons eu une explication de la part de M. Fabbri mais elle était très light. Nous aimerions plus d'explications sur la justification de cette ressource supplémentaire pour le service des RH, d'autant que c'est une création pure, une nouvelle création d'emploi.

Merci.

Mme SEISEN. - Il s'agit d'un renfort qui permet d'essayer de faire face à deux choses : à un nombre important de recrutements en cours. Il y a beaucoup de postes vacants. À la limite, ce poste est financé par l'ensemble des postes vacants existant dans la collectivité. Nous avons surtout dû internaliser une partie des formations qui, à ce jour, ne sont plus assurées par le CNFPT dans le cadre de la cotisation que l'on continue de payer au même niveau. Aussi, nous sommes obligés de créer nous-mêmes et d'assumer la charge de travail et en termes d'organisation.

Je pense qu'il est important pour les services de savoir qu'il y a du monde pour recruter afin que les postes soient pourvus et que cela ne désorganise pas les services.

Il y a assez d'élus qui nous interpellent régulièrement sur tel et tel service pour pouvoir atteindre les objectifs et rendre le service public que l'on souhaite rendre, avoir les personnes dont on a besoin.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

14 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR REpondre A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2019

Mme le MAIRE. - C'est une délibération que nous prenons tous les ans pour prendre des saisonniers comme pour les feuillets. Je cite cet exemple parce qu'il est d'actualité.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

15 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE INDIVIDUEL EN ENTREPRISE AVEC L'ESAT VIVRE

APPROBATION DU CONTRAT PRESENTE PAR L'ESAT VIVRE POUR L'ACCUEIL AU SEIN DU SERVICE PROPRIETE URBAINE D'UN SALARIE DE L'ESAT ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est le contrat d'accueil d'un salarié en situation de handicap au sein du service propriété urbaine.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VOEU

16 - GRAND PARIS

VOEU POUR LE MAINTIEN DU BENEFICE DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE ET DU PRODUIT DE COTISATION

Mme le MAIRE. - Ce vœu ne va pas vous surprendre. Pour celles et ceux qui siègent au Conseil de territoire, ce vœu a été adopté au dernier Conseil de territoire. L'ensemble des villes s'était mis d'accord pour l'adopter en même temps dans les conseils municipaux. Vous êtes probablement au courant des mobilisations des élus qui se sont tenues puisque, samedi matin dernier, il y avait encore un rassemblement des élus devant l'Assemblée nationale. Vous êtes probablement au courant des interventions des Maires et des Présidents d'EPT au sujet de la dotation d'intercommunalité et du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises : dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu que la métropole du Grand Paris récupère, après la période de transition sans que les compensations aux communes et aux territoires ne soient clairement inscrites dans la loi, le produit de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ainsi que le bénéfice des dotations d'intercommunalité.

Le projet de loi de finances 2019 débattu à l'Assemblée Nationale en ce moment en propose sa mise en place à compter de 2019. Suite à une mobilisation importante des Maires et des EPT, cette mesure vient d'être reportée à 2020, vous l'avez peut-être entendu. Nous avons gagné un an.

Nous avons aussi réussi à préserver les 55 M€ de dotation que la loi NOTRe transférait à la MGP, mais dans le projet de loi de finances, c'est marqué à titre exceptionnel. On est toujours inquiet à l'égard de ce type de formulations.

Le premier objet du vœu est d'anticiper sur 2020 car le problème va se reposer l'année prochaine.

Je rappelle que, pour Vallée Sud Grand Paris, c'est 6,50 M€ de recettes qui auraient été supprimées du jour au lendemain, entre le budget 2018 et le budget 2019. C'est également très inquiétant pour nous car les EPT gèrent entre autres la collecte des déchets, mais aussi l'ensemble des conservatoires, l'ensemble des médiathèques et l'ensemble des piscines.

Si l'on supprime une somme aussi importante à l'EPT, nous ne voyons pas comment nous pourrions continuer de faire fonctionner nos services publics car c'est tout simplement impossible ou sinon à faire exploser la tarification pour les usagers, mais même cela, ce n'est pas supportable.

Nous sommes dans une situation vraiment compliquée. Je crois qu'il s'agit de ne pas accepter ce choix et d'essayer d'obtenir que la situation évolue autrement.

Nous avons déjà subi des baisses de dotations importantes puisqu'en 4 ans, Alain Le Thomas le disait tout à l'heure, la commune de Bagneux a perdu 9 M€. L'ensemble des communes a été dans la même situation. Il ne faudrait pas qu'il y ait une nouvelle ponction importante sur nos recettes.

Je ne serai pas plus longue. Il s'agit d'adopter ce vœu adopté au Conseil de territoire. Son adoption est soumise à l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes du territoire.

Je pense qu'il n'y aura pas d'opposition, vous en serez d'accord.

M. MARTIN. - Nous approuvons totalement ce vœu d'autant plus que, comme vous le dites, l'EPT a des compétences opérationnelles, ce qui n'est pas le cas ou très peu le cas de la Métropole du Grand Paris.

Pour nous, il faut non seulement vraiment stabiliser les moyens financiers de l'EPT, mais aussi conforter ces moyens afin de ne pas faire peser une contrainte supplémentaire à l'EPT et indirectement aux communes membres, cela nous retomberait dessus. Nous sommes complètement en phase avec ce vœu.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Non.

Je mets au vote ce vœu.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous le transmettrons au Conseil de territoire, Monsieur Fabbri.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Je vous rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 17 décembre puisque nous avons le Conseil de territoire le mardi.

Il se tiendra à l'ancienne mairie, nous reprendrons nos habitudes.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 20.)